

PROCÈS-VERBAL d'une réunion régulière du conseil de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine tenue le 06 décembre 2022 à l'Hostellerie Baie-Bleue, sous la présidence de Daniel Côté, et à laquelle sont présents :

M. Guy Bernatchez, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

M. Simon Deschênes, maire de Sainte-Anne-des-Monts,
Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

Mme Delisca Ritchie-Roussy, mairesse de Murdochville
Administratrice remplaçante représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

M. Samuel Parisé, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC du Rocher-Percé

M. Éric Dubé, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

M. Roch Audet, maire de Bonaventure
Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

M. Mathieu Lapointe, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

Mme Nicole Lagacé, mairesse de Matapédia
Administratrice régulière représentant la MRC d'Avignon

M. Hugues Lafrance, Conseiller de Étang-du-Nord
Administrateur régulier représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

M. Roger Chevarie, conseiller de Fatima,
Administrateur régulier représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

Ainsi que :

Mme Marie-Andrée Pichette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie

M. Mark Lasanowski, coordonnateur aux opérations de la Régie

Mme Marjorie Peyric, coordonnatrice aux communications de la Régie

Les administrateurs suivants ont été invités, mais n'ont pu participer à la rencontre :

M. Noël Richard, maire de Grande-Vallée
Administrateur régulier représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

Mme Cathy Poirier, mairesse de Percé
Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption);
3. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2022 (adoption);
4. Suivi des finances et des opérations ;
 - 4.1. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés (adoption);
5. Correspondance;
6. Opérations :
 - 6.1. Entente de cession des abribus (adoption);
 - 6.2. Entente de cession des stations de vélos électriques en libre-service (adoption);
 - 6.3. Adjudication de l'appel d'offre pour le service de transport adapté de la Baie-des-Chaleurs (adoption) ;
7. Calendrier des réunions 2023 (adoption);
8. Date et lieu de la prochaine rencontre;
9. Période de questions;
10. Levée de l'assemblée (adoption).

1. **OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM**

Le président, Daniel Côté, souhaite la bienvenue à tous et constate que le quorum est atteint.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

R-2022 – 56

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Éric Dubé et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé.

3. **LECTURE, SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 20 SEPTEMBRE 2022**

Le document « Procès-verbal d'une réunion régulière du conseil d'administration de la Régie tenue le 20 septembre 2022 » est présenté.

R2022 – 57

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 20 SEPTEMBRE 2022

IL EST PROPOSÉ par Mathieu Lapointe et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2022, tenue à Carleton-sur-Mer, tel que lu et présenté.

4. **SUIVI DES FINANCES ET DES OPÉRATIONS**

4.1. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés

La liste des comptes à payer et des comptes préautorisés de août, septembre et octobre 2022 est remise aux administrateurs.

R-2022 – 58

RÉSOLUTION CONCERNANT L'APPROBATION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par Roch Audet et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes à payer et des comptes préautorisés, soit :

Le montant total au 31 août 2022 est de 529 365,47 \$.
Le montant total au 30 septembre 2022 est de 313 429,84 \$.
Le montant total au 31 octobre 2022 est de 492 170,34 \$.

5. **CORRESPONDANCE**

Une correspondance du Cabinet du Ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités, M. Dominic Leblanc, est déposée. Celle-ci confirme la subvention de la Régie au programme permanent pour le transport en commun du Fonds pour les solutions de transport en commun rural (FSTCR).

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

6. OPÉRATIONS

6.1. Entente de cession des abribus

R-2022 – 59

RÉSOLUTION CONCERNANT LE PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À LA CESSION D'ABRIBUS AVEC LES MUNICIPALITÉS HÔTES

CONSIDÉRANT le fait que le projet d'implantation de 11 abribus a été lancé par la Régie;

CONSIDÉRANT le fait que les municipalités de Pointe-à-la-Croix, Maria, Caplan, St-Siméon, Paspébiac, Port-Daniel-Gascons, Chandler, Grande-Rivière (2x), Grande-Vallée et St-Maxime-du-Mont-Louis ont signifiés leur intérêt à obtenir des abribus sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que la Régie a procédé à la livraison et installation des abribus;

CONSIDÉRANT le fait que la Régie souhaite en céder la propriété aux municipalités hôtes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Simon Deschênes et unanimement résolu d'autoriser la direction générale à signer tous documents ou protocole d'entente relatif à la cession des abribus aux municipalités concernées.

6.2. Entente de cession des stations de vélos électriques en libre-service

R-2022 – 60

RÉSOLUTION CONCERNANT LE PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À LA CESSION DES STATIONS DE VÉLOS ÉLECTRIQUES EN LIBRE-SERVICE AVEC LES MUNICIPALITÉS HÔTES

CONSIDÉRANT le fait que le projet d'implantation de 32 vélos et de 10 stations autoportantes a été lancé par la Régie;

CONSIDÉRANT le fait que les municipalités de Carleton-sur-Mer, New Richmond, Gaspé et Ste-Anne-des-Monts ont signifiés leur intérêt à obtenir des vélos sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que la compagnie Bewegen, sous la responsabilité de la Régie a procédé à la livraison et installation de l'équipement ;

CONSIDÉRANT le fait que la Régie souhaite en céder la propriété aux municipalités hôtes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Chevarie et unanimement résolu d'autoriser la direction générale à signer tous documents ou protocole d'entente relatif à la cession des équipements aux municipalités concernées.

6.3. Adjudication – transport adapté de la Baie-des-Chaleurs (adoption)

Compte tenu de la fin du contrat de transport le 31 décembre 2022, la Régie est allée en appel d'offre pour son contrat de transport. En vertu des nouvelles obligations créées par la Loi 83, le renouvellement de ces contrats ne peut plus se faire de gré à gré. Par conséquent, il a été préparé et diffusé, via le SEAO, un appel d'offres pour ces contrats le 11 novembre 2022. La date limite de dépôt des soumissions était le 28 novembre 2022.

Le processus d'appel d'offre a été ouvert et la réception des soumissions a eu lieu à la date prévue.

RÉSOLUTION CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRANSPORT #2022-TABDC

CONSIDÉRANT que le contrat pour le transport des personnes de la RÉGIM vient à échéance le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT que le processus doit être fait en vertu des nouvelles obligations créées par la Loi 83 ne permettant plus le renouvellement de gré à gré;

CONSIDÉRANT que à la suite du processus un seul transporteur a soumis une proposition;

CONSIDÉRANT que la proposition de l'entreprise Transport Baie-des-Chaleurs est celle ayant obtenu le plus bas soumissionnaire;

IL EST PROPOSÉ par Guy Bernatchez et unanimement résolu :

- D'octroyer le contrat de transport #2022 – TABDC à l'entreprise Transport Baie-des-Chaleurs;
- D'autoriser la direction générale à procéder à la signature du contrat pour le transport des personnes avec le transporteur concerné.

7. CALENDRIER DES RÉUNIONS 2023

Vu la problématique de certaines dates pour les élus, ce point est remis à la prochaine réunion.

8. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 31 décembre 2023 à Gaspé.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun public n'étant présent, aucune période de question n'a eu lieu.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CONCERNANT LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Delisca Ritchie-Roussy et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

CERTIFICATION

Lu et certifié conforme par

le président,

la secrétaire-trésorière,

Daniel Côté

Marie-Andrée Pichette

Date

Date

ADOPTION

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

Date